

DEMANDE DE TRANSFERT D'UN CONTRAT MONOSUPPORT VERS LE CONTRAT FORTUNEO VIE

VOTRE DEMANDE DE TRANSFERT FOURGOUS

BESOIN D'UN CONSEIL ?

NOS SPÉCIALISTES ASSURANCE-VIE VOUS RÉPONDENT AU **0 800 800 040** Service & appel gratuits DU LUNDI AU VENDREDI DE 9 H À 20 H.

Le transfert d'un contrat monosupport ne peut intervenir que si son adhésion a été réalisée auprès du même assureur que celui du contrat Fortuneo Vie à savoir Suravenir. Pour bénéficier des avantages accordés par l'amendement n° 165 à la loi sur la confiance et la modernisation de l'économie, la part de votre contrat investie sur les fonds en euros ne peut excéder 80 %.

Le pourcentage minimum à investir en supports notamment investis en actions éligibles Fourgous est de 20 %.

MODE D'EMPLOI. Pour bien remplir votre demande de transfert.

TOUS LES CHAMPS DOIVENT ÊTRE RENSEIGNÉS. LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT ÊTRE TRAITÉS.

VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE. Veuillez reporter les code profession et code secteur correspondant à votre situation actuelle sur le bulletin d'adhésion, rubrique « ADHERENT ».

■ **Code profession :** reportez le **code correspondant à votre profession actuelle.** Si vous êtes demandeur d'emploi ou retraité(e), indiquez la dernière profession exercée :

CODE	PROFESSION	CODE	PROFESSION
11	AGRICULTEUR PETITE EXPLOITATION	48	CONTREMAÎTRE, AGENT DE MAÎTRISE
12	AGRICULTEUR MOYENNE EXPLOITATION	52	EMPLOYÉ CIVIL DE LA FONCTION PUBLIQUE
13	AGRICULTEUR GRANDE EXPLOITATION	53	POLICIER ET MILITAIRE
21	ARTISAN	54	EMPLOYÉ ADMINISTRATIF D'ENTREPRISE
22	COMMERÇANT	55	EMPLOYÉ DE COMMERCE
23	CHEF D'ENTREPRISE	56	PERSONNEL DES SERVICES AUX PARTICULIERS
31	PROFESSION LIBÉRALE	62	OUVRIER QUALIFIÉ DE TYPE INDUSTRIEL
33	CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE	63	OUVRIER QUALIFIÉ DE TYPE ARTISANAL
34	PROFESSEUR, PROFESSION SCIENTIFIQUE	64	CHAUFFEUR
35	PROFESSION DE L'INFORMATION, DES ARTS ET DES SPECTACLES	65	OUVRIER QUALIFIÉ DE LA MANUTENTION ET DU TRANSPORT
37	CADRE ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL D'ENTREPRISE	67	OUVRIER NON QUALIFIÉ DE TYPE INDUSTRIEL
38	INGÉNIEUR, CADRE TECHNIQUE D'ENTREPRISE	68	OUVRIER NON QUALIFIÉ DE TYPE ARTISANAL
42	INSTITUTEUR	69	OUVRIER AGRICOLE
43	PROFESSION INTERMÉDIAIRE DE LA SANTÉ ET DU TRAVAIL SOCIAL	70	RETRAITÉ
44	CLERGÉ, RELIGIEUX	81	CHÔMEUR N'AYANT JAMAIS TRAVAILLÉ
45	PROFESSION INTERMÉDIAIRE ADMINISTRATIVE DE LA FONCTION PUBLIQUE	84	ELÈVE, ÉTUDIANT
46	PROFESSION INTERMÉDIAIRE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE DES ENTREPRISES	85	PERSONNE SANS PROFESSION
47	TECHNICIEN	90	APPRENTI

■ **Code secteur :** reportez le **code correspondant à votre secteur d'activité actuel.** Si vous êtes demandeur d'emploi ou retraité(e), indiquez le code correspondant à la dernière profession exercée :

CODE	CODES SECTEUR	CODE	CODES SECTEUR
01	AERONAUTIQUE	15	ELECTRONIQUE, ELECTRICITE
02	ADMINISTRATION PUBLIQUE, EDUCATION, FORMATION	16	ETUDES, CONSEIL
03	AGROALIMENTAIRE	17	GRANDE DISTRIBUTION
04	IMMOBILIER, BATIMENT, TRAVAUX PUBLICS	18	INFORMATIQUE
05	AUDIOVISUEL	19	JUSTICE
06	AUTOMOBILE	20	MECANIQUE
07	BANQUE, ASSURANCE, FINANCE	21	METALLURGIE
08	BOIS, PAPIER, CARTON, IMPRIMERIE	22	ENERGIE, ARMEMENT, MARCHES PUBLICS
09	CHIMIE, PARACHIMIE	23	RESTAURATION, HEBERGEMENT
10	COMMERCE DE DETAIL	24	SANTE
11	NEGOCE, IMPORT EXPORT	25	DEFENSE, SECURITE
12	COMMERCE DE L'ART	26	SPORT
13	COMMERCE DU JEU	27	TELECOMMUNICATIONS
14	COMMUNICATION, DOCUMENTATION, INFORMATION, MARKETING	28	TRANSPORT, LOGISTIQUE



FORTUNEO. Fortuneo est une marque commerciale d'Arkéa Direct Bank. Arkéa Direct Bank, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 89 198 952 euros. RCS Nanterre 384 288 890. Siège social : Tour Ariane - 5, place de la Pyramide 92088 Paris La Défense. Courtier en assurance n° ORIAS 07 008 441.



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

La réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme oblige les organismes financiers à interroger leur clientèle concernant leur situation vis-à-vis de certaines fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives bien précises. Veuillez impérativement cocher « oui » ou « non » aux deux questions réglementaires posées.

Si oui : veuillez noter le code de la fonction d'après la liste ci-dessous. De même, s'il s'agit d'une personne de votre entourage, veuillez préciser votre lien avec cette personne d'après la liste ci-dessous.

Liste des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives :

CODE	LIBELLÉ	CODE	LIBELLÉ
01	CHEF D'ETAT, CHEF DE GOUVERNEMENT, MEMBRE D'UN GOUVERNEMENT NATIONAL OU DE LA COMMISSION EUROPÉENNE	06	AMBASSADEUR, CHARGÉ D'AFFAIRES, CONSUL GÉNÉRAL ET CONSUL DE CARRIÈRE
02	MEMBRE D'UNE ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE NATIONALE OU DU PARLEMENT EUROPÉEN	07	OFFICIER GÉNÉRAL OU OFFICIER SUPÉRIEUR ASSURANT LE COMMANDEMENT D'UNE ARMÉE
03	MEMBRE D'UNE COUR SUPRÊME, D'UNE COUR CONSTITUTIONNELLE OU D'UNE AUTRE HAUTE JURIDICTION DONT LES DÉCISIONS NE SONT PAS, SAUF CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES, SUSCEPTIBLES DE RECOURS	08	MEMBRE D'UN ORGANE D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE D'UNE ENTREPRISE PUBLIQUE
04	MEMBRE D'UNE COUR DES COMPTES	09	DIRIGEANT D'UNE INSTITUTION INTERNATIONALE PUBLIQUE CRÉÉE PAR UN TRAITÉ
05	DIRIGEANT OU MEMBRE DE L'ORGANE DE DIRECTION D'UNE BANQUE CENTRALE		

Liste des liens avec la personne exerçant la fonction politique, juridictionnelle ou administrative :

CODE	LIBELLÉ	CODE	LIBELLÉ
01	LE CONJOINT OU LE CONCUBIN NOTOIRE	04	TOUTE PERSONNE PHYSIQUE IDENTIFIÉE COMME ÉTANT LE BÉNÉFICIAIRE EFFECTIF D'UNE PERSONNE MORALE CONJOINTEMENT AVEC LA PERSONNE EXPOSÉE
02	LE PARTENAIRE LIÉ PAR UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ OU PAR UN CONTRAT DE PARTENARIAT ENREGISTRÉ EN VERTU D'UNE LOI ÉTRANGÈRE	05	TOUTE PERSONNE PHYSIQUE CONNUE COMME ENTRETIENANT DES LIENS D'AFFAIRES ÉTROITS AVEC LA PERSONNE EXPOSÉE
03	EN LIGNE DIRECTE, LES ASCENDANTS, DESCENDANTS ET ALLIÉS, AU PREMIER DEGRÉ, AINSI QUE LEUR CONJOINT, LEUR PARTENAIRE LIÉ PAR UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ OU PAR UN CONTRAT DE PARTENARIAT ENREGISTRÉ EN VERTU D'UNE LOI ÉTRANGÈRE		

Dans le cas d'un « oui » à l'une et/ou à l'autre des deux questions, l'adhésion au contrat Fortuneo Vie ne sera effective qu'après validation par Suravenir du dossier d'adhésion.

LA DURÉE DE L'ADHÉSION. Un contrat à durée viagère est souscrit pour une durée indéterminée. Votre contrat prendra donc fin au moment de votre décès ou par anticipation, si vous choisissez d'effectuer un rachat total. Il est possible, par une mention spécifique sur la demande de transfert Fourgous, d'adhérer pour une durée fixe (se reporter à la Notice).

L'adhésion à un contrat Fortuneo-Vie par transfert Fourgous n'est pas accessible aux personnes âgées de 85 ans et plus.

LES VERSEMENTS PROGRAMMÉS. Leur mise en place est gratuite. Vous pouvez également, quand bon vous semble, les augmenter ou les diminuer, les interrompre, puis les reprendre. Lors de leur mise en place, si vous souhaitez mettre en place des versements programmés, n'oubliez pas de **compléter, signer et nous retourner le mandat de prélèvement** joint à ce bulletin d'adhésion.

LES BÉNÉFICIAIRES.

La demande de transfert Fourgous ne reprend pas les caractéristiques antérieures de votre contrat. Vous devez donc spécifier la clause bénéficiaire qui vous convient. Deux solutions vous sont proposées pour désigner les bénéficiaires de votre contrat en cas de décès :

■ **La clause dite « générale » :** Cette clause prévoit qu'à votre décès, le capital sera versé en totalité **à votre conjoint non séparé de corps ou à la personne avec laquelle vous avez conclu un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès.** En l'absence de conjoint non séparé de corps ou de partenaire pacsé, ou s'il est décédé, le capital sera partagé à parts égales entre **tous vos enfants**, y compris ceux qui sont nés depuis la signature du contrat ou à naître. Si l'un de vos enfants est décédé au moment du versement du capital, la part qui lui revient sera versée par parts égales à ses représentants, c'est-à-dire ses enfants (vos petits-enfants). Enfin, si vous n'avez pas ou plus d'enfants ni de petits-enfants, le capital sera partagé entre vos autres héritiers en fonction de leurs droits dans la succession.

Cochez la première case proposée dite « clause générale » si ces modalités vous conviennent.

■ **La clause dite « libre » :** si la clause dite « générale » ne vous convient pas, vous pouvez désigner nominativement le ou les bénéficiaire(s) de votre contrat. Dans ce cas, cochez la case « clause libre » et précisez l'identité du(es) bénéficiaire(s) et leur adresse en complétant **toutes** les zones. La somme des quotes-parts attribuées à chaque bénéficiaire doit être égale à 100 %. Pensez à prévoir des bénéficiaires de second rang.

Pour plus d'informations sur la clause bénéficiaire de votre contrat, reportez-vous aux pages "Annexe : La clause bénéficiaire" de la Notice Fortuneo Vie.

DATE ET SIGNATURE. Afin que votre demande de transfert Fourgous soit prise en compte, vous devez la dater et la signer dans la zone prévue à cet effet.



TITULAIRE DU CONTRAT MONOSUPPORT TOUS LES CHAMPS SONT À COMPLÉTER. LES INFORMATIONS DOIVENT ÊTRE LISIBLES ET RÉDIGÉES EN MAJUSCULES.

Monsieur Madame

Nom _____

Nom de naissance _____ Prénom(s) _____

Date de naissance ____/____/____ Département de naissance _____

Commune de naissance _____

Pays de naissance _____ Nationalité _____

Adresse de correspondance _____

_____ Code Postal _____

Ville _____ Pays _____

Téléphone domicile _____ Téléphone mobile _____

E-mail _____

@ _____

PROFESSION : _____

CODE PROFESSION* : ____ CODE SECTEUR* : ____

RÉSIDENCE FISCALE :

Êtes-vous résident fiscal français ? Oui Non

Avez-vous une seule résidence fiscale ? Oui Non

Si vous avez répondu « non » à au moins une de ces questions, veuillez compléter la partie suivante :

J'atteste être soumis à des obligations fiscales en tant que résident(e) ou citoyen(ne) de l'État ou territoire suivant** : _____

Numéro fiscal (si résident fiscal étranger) : _____

Je n'ai aucune obligation fiscale dans d'autres Etats ou territoires.

Si plusieurs pays de résidence fiscale, reportez la totalité sur papier libre daté et signé.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercez-vous, ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridique ou administrative importante*** ? Oui Non

Si oui :

Quelle fonction ? ____ Dans quel pays ? _____

Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridique ou administrative importante*** ? Oui Non

Si oui :

Quelle fonction ? ____ Dans quel pays ? _____

Quel est votre lien avec cette personne ? ____

Dans le cas d'un « oui » à l'une et/ou à l'autre des deux questions, l'adhésion au contrat Fortuneo Vie ne sera effective qu'après validation par Suravenir du dossier d'adhésion.

CAPACITÉ JURIDIQUE :

Majeur Mineur

Capable Sous tutelle Sous administration légale

Sous curatelle Sous sauvegarde de justice Sous tutelle Émancipé

Si mineur ou majeur sous tutelle ou curatelle, indiquez les nom et prénom et l'adresse du (des) représentant(s) légal(aux) :

Représentant légal 1 :

Nom, prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Représentant légal 2 :

Nom, prénom _____

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU FORTUNEO VIE ?

Internet TV Presse Radio Affichage

Courriers ou documents imprimés Salon Bouche à oreille ou amis

Parrainage Autres, précisez : _____

SITUATION FAMILIALE :

Marié(e) Célibataire Pacsé(e) Veuf(ve) Divorcé(e)

Si marié(e), indiquez le régime matrimonial : _____

Nombre d'enfants à charge : ____

* Se reporter à la liste de la page 1. ** Le critère de résidence fiscale s'apprécie au regard de la réglementation nationale du (des) pays envers lequel (lesquels) vous êtes soumis à une obligation déclarative en matière fiscale. Cette résidence fiscale et les informations correspondantes doivent être déclarées à Suravenir dans le présent document dès lors que la France a conclu avec l'Etat concerné un accord prévoyant l'échange d'informations en matière fiscale. Suravenir pourra, le cas échéant, de façon automatique ou sur demande, transmettre des informations relatives au contrat et/ou son adhérent et/ou son bénéficiaire à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) dans le but de satisfaire à ses obligations, notamment dans le cadre de l'échange automatique d'informations, conformément à la réglementation en vigueur. *** Se reporter à la liste de la page 2.

VOTRE PROFIL (À RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT)

QUEL EST VOTRE OBJECTIF D'INVESTISSEMENT ? Complément de revenus/retraite Constitution d'un capital Transmission d'un capital en cas de décès

Protection pour l'avenir Autre (précisez) : _____

QUEL EST VOTRE HORIZON D'INVESTISSEMENT ? De 0 à 5 ans De 5 à 8 ans Plus de 8 ans

QUELLE EST LA COMPOSITION DE VOTRE PATRIMOINE ?

Indiquez comment se répartit votre patrimoine sur chacun des quatre types de placements proposés. La somme doit être égale à 100 %.

<input type="checkbox"/> Immobilier	_____ %
<input type="checkbox"/> Assurance-vie	_____ %
<input type="checkbox"/> Compte-titres et/ou PEA	_____ %
<input type="checkbox"/> Autre (précisez) : _____	_____ %
TOTAL 100%	

QUELLE EST LA PROPORTION DE VOTRE PATRIMOINE CONCERNÉE PAR CE TRANSFERT ? Moins de 10 % Entre 10 et 25 % Entre 26 et 50 % Plus de 50 %

QUELLE EST VOTRE EXPÉRIENCE DES MARCHÉS FINANCIERS ? Néophyte Sensibilisé Averti

QUE SOUHAITEZ-VOUS PRIVILÉGIER ? La sécurité avant tout Des performances avec un niveau de risque mesuré Des performances avec une exposition maximale au risque



BÉNÉFICIAIRES : L'ADHÉRENT DÉSIGNE COMME BÉNÉFICIAIRE(S) EN CAS DE DÉCÈS AVANT LE TERME DE L'ADHÉSION

CLAUSE GÉNÉRALE : son conjoint non séparé de corps, ou la personne avec laquelle l'adhérent a conclu un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, par parts égales, à défaut ses autres héritiers en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.

OU

CLAUSE LIBRE : Autre(s) bénéficiaire(s) à désigner ci-dessous :

POUR CHAQUE BÉNÉFICIAIRE, TOUTES LES CASES DOIVENT ÊTRE IMPÉRATIVEMENT RENSEIGNÉES (MERCİ DE PRÉCISER L'ADRESSE COMPLÈTE).

Si nombreux bénéficiaires et /ou si bénéficiaires de second rang, joindre un papier libre daté et signé.

Nom	Nom de naissance	Prénom	Date de naissance	Ville/Pays de naissance	Quote-part (%)
_____	_____	_____	_____	_____	_____
Adresse complète					_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
Adresse complète					_____
_____	_____	_____	_____	_____	_____
Adresse complète					_____
					TOTAL 100%

VALEUR DE RACHAT DE VOTRE ADHÉSION AU CONTRAT FORTUNEO VIE

Afin de connaître la valeur de rachat de votre contrat d'assurance-vie Fortuneo Vie, nous vous invitons à compléter la colonne 1 des deux tableaux suivants. Il s'agit d'indiquer la part de votre versement initial que vous souhaitez répartir sur le(s) fonds en euros Suravenir Rendement et/ou Suravenir Opportunités (tableau 1) et sur les unités de compte (tableau 2). La valeur de rachat de l'adhésion est égale à la somme des valeurs de rachat de chaque support d'investissement.

Compte tenu du caractère multisupport du contrat, et d'un versement réalisé sur une ou plusieurs unités de compte, **il n'existe pas de valeurs de rachat minimales exprimées en euros** de la totalité du contrat de l'adhérent. Les valeurs de rachat indiquées ci-dessous sont données à titre d'exemple et ne prennent pas en compte les éventuels versements, arbitrages ou rachats partiels ultérieurs.

SUPPORTS EN EUROS

Pour un versement réalisé sur le(s) fonds en euros, la valeur de rachat est égale au montant revalorisé conformément au point 3° de la Notice.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en euros. Ces valeurs, qui tiennent compte des frais annuels de gestion, ne constituent cependant que des minima auxquels s'ajoute la participation aux bénéfices.

Complétez la première case de la colonne 1 du tableau suivant

(A) : part du versement initial brut versée sur le(s) fonds en euros, exprimée en euros

Exemple : Pour un versement initial de 10 000 € dont 50 % sur fonds en euros, indiquez 5 000 € dans la case A de la colonne 1

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
	A =	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)
Cumul des primes brutes	_____ €	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)
Cumul des primes nettes	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)
Valeurs minimales garanties	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)	= (A)

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de l'adhésion.

SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE

Pour un versement réalisé sur les unités de compte, la valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte (UC).

Exemple de calcul au terme de la première année pour un investissement net de frais sur versement(s) représentant 100 parts : $100 \times (1 - 0,75\%) = 99,2500$ UC. La valeur de rachat de l'UC en euros au terme de la première année est donc de $99,2500 \times$ valeur liquidative de l'UC au 31 décembre.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en nombre d'unités de compte d'un investissement net de frais représentant 100 parts. Ces valeurs de rachat tiennent compte des frais annuels de gestion.

COMPLÉTEZ la première case de la colonne 1 du tableau suivant

(B) : part du versement initial brut versée sur les unités de compte, exprimée en euros

Exemple : Pour un versement initial de 10 000 € dont 50 % sur différentes unités de compte, indiquez 5 000 € dans la case B de la colonne 1

Au terme de l'année	1	2	3	4	5	6	7	8
	B =	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)
Cumul des primes brutes	_____ €	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)
Cumul des primes nettes	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)	= (B)
Nombre d'unités de compte minimal garanti	99,2500	98,5056	97,7668	97,0336	96,3058	95,5836	94,8667	94,1552

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de l'adhésion. Les prélèvements effectués sur la provision mathématique du contrat ne sont pas plafonnés en nombre d'unités de compte.

Pour les supports en unités de compte, Suravenir ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.





DÉCLARATION DE L'ADHÉRENT(E) / INFORMATIONS

« Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la Notice comprenant la liste des unités de compte de référence et des caractéristiques principales de chaque support sélectionné dans l'un et /ou l'autre des documents suivants : Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICl), note détaillée, annexe complémentaire de présentation.

Je reconnais avoir pris connaissance du Document d'Informations Clés du contrat ainsi que des Informations Spécifiques de chaque option d'investissement sous-jacente de mon contrat, dans un temps utile avant la conclusion de mon contrat, me permettant de prendre ma décision d'investissement en connaissance de cause.

À cet effet, j'ai choisi de prendre connaissance des Informations Spécifiques des options d'investissement sous-jacentes du contrat sur le site indiqué dans le Document d'Informations Clés du contrat.

Je reconnais également avoir été informé(e) du fait que, contrairement aux fonds en euros, les unités de compte ne garantissent pas le capital versé. De ce fait, le risque des placements est assumé par l'adhérent au contrat. Les performances de ces unités de compte doivent donc être analysées sur plusieurs années.

Je reconnais avoir été informé(e) que le transfert donnera lieu à l'adhésion d'un nouveau contrat et donc de l'absence de reprise des caractéristiques du contrat en euros, **notamment en terme de garantie de taux, de frais et de clause bénéficiaire. À ce titre, je passe d'un contrat où le risque financier est entièrement assumé par l'assureur, à un contrat libellé en tout ou partie en unités de compte pour lesquelles l'assureur s'engage, vis-à-vis de l'adhérent, uniquement sur le nombre d'unités de compte, et non sur leurs valeurs qui sont soumises à la fluctuation des marchés financiers.**

Je reconnais avoir été informé(e) que l'adhésion au contrat Fortuneo Vie libellé en unités de compte doit donner lieu à la conversion d'une part significative des engagements en droits exprimés en unités de compte d'assurance-vie de groupe de type multisupport. À défaut, le maintien de l'antériorité fiscale du contrat pourrait être remise en cause par l'administration fiscale. Les sommes affectées à des unités de compte notamment investies en actions doivent représenter au moins 20 % du total. Ce type d'actifs ne présente un intérêt que si les sommes qui y sont versées y restent pendant une durée suffisante.

J'accepte d'être informé(e) de la conclusion de mon contrat par la remise d'une lettre recommandée sous forme électronique et, sous réserve de la disponibilité des documents en version dématérialisée, de recevoir toute information, convocation, notification ou communication de la part de Suravenir, de Fortuneo et de l'association SEREP, relative à mon (notre) adhésion au contrat Fortuneo Vie (notamment certificat d'adhésion, conditions contractuelles, avis d'opéré, relevés d'information annuels), déposée par Suravenir, Fortuneo ou l'association SEREP au sein de mon (notre) espace personnel sur Internet et/ou par courriel dans ma (notre) messagerie personnelle à l' (aux) adresse(s) électronique(s) que j'ai (nous avons) indiquée(s) ci-dessus.

Je reconnais disposer d'un délai de trente jours à compter de la signature de la présente demande de transfert pour revenir sur ma décision de transfert et dans ce cas rétablir la situation contractuelle antérieure. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception envoyée à l'adresse suivante : Suravenir - Service Gestion Vie - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.

Elle peut être faite suivant le modèle ci-après : « Je soussigné(e) (nom, prénom et adresse de l'adhérent) déclare renoncer au transfert et à l'adhésion au contrat Fortuneo Vie, que j'ai signés le (___) et vous prie de bien vouloir rétablir la situation contractuelle antérieure. Le motif de ma (notre) renonciation est le suivant : (_____). Date et signature. »

En cas de vente à distance, je (nous) demande(ons) l'exécution immédiate de mon (notre) contrat avant l'expiration du délai de renonciation de 30 jours prévu par l'ordonnance du 6 juin 2005 relative à la vente à distance.

Des données à caractère personnel vous concernant sont collectées et traitées par Suravenir. Cette collecte et ce traitement sont effectués dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données. Toutes les données collectées et traitées sont nécessaires pour la conclusion et l'exécution du contrat, et ont un caractère obligatoire. À défaut, le contrat ne peut être conclu, ou exécuté. Vous disposez sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité que vous pouvez exercer auprès de : Suravenir, Service Conseil, 232 rue du Général Paulet, BP 103, 29802 BREST Cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr. Vous pouvez vous reporter aux dispositions précontractuelles et contractuelles si vous souhaitez des informations complémentaires.

L'enregistrement de la présente demande est confirmé par un certificat d'adhésion. S'il ne vous était pas parvenu dans un délai d'un mois, nous vous remercions d'en informer SURAVENIR.



LE PRÉSENT BULLETIN ET L'ENSEMBLE DE SES ANNEXES VALENT PROPOSITION D'ASSURANCE.

Fait à _____

Le ____/____/20____ X

Signature de l'adhérent



Fortuneo Vie est un contrat d'assurance-vie proposé par Fortuneo.

FORTUNEO. Fortuneo est une marque commerciale d'Arkéa Direct Bank. Arkéa Direct Bank, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 89 198 952 euros. RCS Nanterre 384 288 890. Siège social : Tour Ariane - 5, place de la Pyramide 92088 Paris La Défense. Courtier en assurance n° ORIAS 07 008 441.

SURAVENIR. Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest CEDEX 9 - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 1 045 000 000 euros. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9).

Si mineur : signature du ou des représentants légaux en indiquant « représentants légaux » au-dessus des signatures, et du mineur si âgé de 12 ans et plus.

Si majeur sous tutelle : signature uniquement du tuteur en indiquant « le tuteur » au-dessus de la signature

Si majeur sous curatelle : signature du majeur et du curateur en indiquant « curateur » au-dessus de la signature du curateur



FORTUNEO. Fortuneo est une marque commerciale d'Arkéa Direct Bank. Arkéa Direct Bank, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 89 198 952 euros. RCS Nanterre 384 288 890. Siège social : Tour Ariane - 5, place de la Pyramide 92088 Paris La Défense. Courtier en assurance n° ORIAS 07 008 441.



ÉTAPE 1

COMPLETEZ, DATEZ ET SIGNEZ (TOUS LES CHAMPS SONT OBLIGATOIRES):

- LE FORMULAIRE «VOS BESOINS/NOS CONSEILS».
- LA DEMANDE DE TRANSFERT FOURGOUS

Pour ne rien oublier,
cochez les cases
ou fur et à mesure

ÉTAPE 2

JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES CI-DESSOUS (SANS AGRAFE NI TROMBONE)
LES DOSSIERS INCOMPLETS NE POURRONT ÊTRE TRAITÉSRELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB)

- Un original du Relevé D'identité Bancaire (RIB) indiquant l'IBAN d'un compte ouvert à votre nom dans un établissement financier situé en France.
Pour un mineur : à défaut d'un RIB d'un compte ouvert à son nom, joindre un RIB indiquant l'IBAN d'un représentant légal.

- La photocopie avec mentions lisibles et photographie reconnaissable d'un premier justificatif d'identité (pour chaque co-adhérent en cas d'adhésion conjointe) en cours de validité : une photocopie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou une photocopie des 4 premières pages de votre passeport ou une photocopie recto-verso de votre TITRE DE SEJOUR (pages faisant apparaître n° passeport, signature titulaire, date de naissance, domicile, date de délivrance et date d'expiration).

- UN JUSTIFICATIF UNIQUE pour votre second justificatif d'identité et votre justificatif de domicile.

Dernier AVIS D'IMPOSITION (4 pages) ou AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU de moins de 12 mois

Si vous préférez, vous pouvez joindre 2 justificatifs distincts :

- UN SECOND JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ DIFFÉRENT DU PREMIER JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ

Photocopie de votre justificatif d'identité en cours de validité - CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (recto verso) ou PASSEPORT (4 premières pages) ou TITRE DE SÉJOUR (recto verso) ou PERMIS DE CONDUIRE ou LIVRET DE FAMILLE ou ACTE DE NAISSANCE

- UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE

Photocopie de votre dernière FACTURE d'électricité, eau, gaz, téléphone fixe, mobile ou Internet de moins de 3 mois OU un échéancier de l'année en cours (de ces mêmes types de factures).

Si la facture n'est pas à votre nom : attestation de l'hébergement de moins de 3 mois ET photocopie d'un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant, conforme aux règles (cf. ci-dessus) ET la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité au nom de l'hébergeant (Carte Nationale d'Identité ou Passeport ou Titre de Séjour).

- Si le contrat souscrit auprès de Suravenir que vous souhaitez transférer provient d'un autre établissement que Fortuneo : un courrier d'accord signé par l'établissement qui détient le contrat à transférer (avec cachet de l'établissement) ainsi qu'un courrier signé de votre part nous autorisant à effectuer le transfert.

- Le chèque de votre versement complémentaire, signé, si vous souhaitez joindre un versement à votre transfert : Chèque tiré sur un compte ouvert à votre nom, en euros et libellé à l'ordre de Fortuneo.

- LE MANDAT DE PRÉLÈVEMENT complété et signé si vous souhaitez mettre en place des versements programmés.

SI VOUS AVEZ SÉLECTIONNÉ LE(S) SUPPORT(S) D'INVESTISSEMENT SUIVANT(S) :

- Certificat 100% Métaux précieux (NL0006191470)
- SCPI PRIMOPIERRE (QS0002005285)
- SCPI PATRIMMO COMMERCE (QS0002005299)
- SCPI PRIMOVIE (QS0002005324)

Vous devez IMPÉRATIVEMENT compléter, dater et signer l'annexe spécifique à ce(s) fonds téléchargeable(s) sur le site fortuneo.fr, rubrique « Formulaires », onglet « Assurance-Vie » et l'(les) adresser à FORTUNEO avec votre demande de transfert Fourgous.

EN CAS DE DEMANDE DE TRANSFERT FOURGOUS DANS LE CADRE «ÉPARGNE HANDICAP»

- Le formulaire de demande de mise en place du cadre épargne handicap
- La photocopie de la carte d'invalidité de l'adhérent
- La photocopie de la décision Cotorep / MDPH / MDA
- La photocopie d'un justificatif de sécurité sociale d'invalidité 2^e ou 3^e catégorie
- La photocopie d'un justificatif d'admission en entreprise adaptée ou ESAT.
- Une attestation d'employeur précisant que l'adhérent ne travaille pas dans des conditions normales de rentabilité.

DERNIÈRES RECOMMANDATIONS AVANT TOUTE DEMANDE DE TRANSFERT FOURGOUS

- Avez-vous bien **complété et signé tous les documents** ?
- Avez-vous bien vérifié le libellé de votre clause bénéficiaire ?
- Avez-vous joint **le mandat de prélèvement** si vous souhaitez mettre en place des versements programmés ?

ÉTAPE 3

VOUS AVEZ BIEN RASSEMBLÉ L'ENSEMBLE DE CES PIÈCES ?Renvoyez-les, sous enveloppe non affranchie, à l'adresse : **FORTUNEO - TSA 41707 - 35917 RENNES CEDEX 09****NOUS VOUS CONSEILLONS DE CONSERVER UN EXEMPLAIRE DE VOTRE DOSSIER COMPLET AVANT L'ENVOI.**

* 2 1 0 2 5 0 P 0 7 *

FORTUNEO. Fortuneo est une marque commerciale d'Arkéa Direct Bank. Arkéa Direct Bank, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 89 198 952 euros. RCS Nanterre 384 288 890. Siège social : Tour Ariane - 5, place de la Pyramide 92088 Paris La Défense. Courtier en assurance n° ORIAS 07 008 441.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SURAVENIR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SURAVENIR.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

VEUILLEZ COMPLÉTER LES CHAMPS MARQUÉS *

Nom du débiteur*

Prénom(s) du débiteur*

Adresse*

Code postal* Ville* Pays*

Coordonnées du compte*

IBAN n° :

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

BIC n° :

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier : SURAVENIR

Identifiant Créancier SEPA (I.C.S) : FR37ZZZ263184

Adresse : 232 rue Général Paulet
29802 Brest cedex 9
France

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif

Fait à

Le / / 20 ✕

Signature(s) du (des) titulaire(s) du compte à prélever* :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

En cas de mise en place de versements programmés, merci de retourner ce document à :
FORTUNEO - TSA 41707 - 35917 RENNES CEDEX 09.
Ce document ne doit pas être transmis en cas de modification d'un prélèvement existant.



VOS BESOINS, NOS CONSEILS

DEMANDE DE TRANSFERT D'UN CONTRAT MONOSUPPORT VERS LE CONTRAT FORTUNEO VIE VOTRE DEMANDE DE TRANSFERT FOURGOURS

Dans le cadre de l'investissement financier que vous envisagez de réaliser, nous allons, dans votre intérêt, déterminer au préalable votre profil d'investisseur grâce à un questionnaire. Ainsi, nous pourrons vous délivrer le conseil le plus adapté à votre situation et à vos besoins.

Nous vous proposons ce questionnaire, en trois étapes :

- Situation personnelle et patrimoniale
- Connaissance et expérience des produits financiers
- Risques et objectif d'investissement

Ce questionnaire est conçu pour vous aider à définir votre profil investisseur.

Répondez à chacune des questions et calculez le sous-total des points correspondant à vos réponses à la fin de chaque section.

À l'issue de ce questionnaire, vous pourrez, grâce au calcul de points, accéder au profil investisseur qui vous correspond.

En cas d'adhésion pour un mineur, veuillez renseigner les informations se rapportant à la situation et au profil du mineur.

Signez et joignez obligatoirement ce formulaire à votre demande d'adhésion. Toutes les réponses sont obligatoires. Les dossiers incomplets ne pourront être traités.

VOS DONNÉES PERSONNELLES

CIVILITÉ : M. M^{me} M^{lle}

Nom d'usage _____

Nom de naissance _____

Prénom _____

VOTRE PROFIL INVESTISSEUR

VOTRE SITUATION PERSONNELLE

Quelle est votre capacité juridique? Majeur capable Mineur

Quelle est votre situation familiale ?

- Célibataire
- Marié(e)
- Pacsé(e)
- Union Libre
- Veuf(ve)
- Divorcé(e)
- Séparé(e)

Quel est votre régime matrimonial ?

- Régime légal de la Communauté réduite aux acquêts
- Participation aux acquêts
- Séparation de biens
- Communauté universelle

Avez-vous des enfants à charge? Oui Non

Si oui, nombre d'enfants :

Êtes-vous une personne politiquement exposée ? Une Personne Politiquement Exposée est une personne, ou l'un de ses proches, résidant à l'étranger qui est exposée à des risques particuliers en raison des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'elle exerce ou a exercées.

Oui Non

VOTRE SITUATION PATRIMONIALE ET VOS REVENUS

Pour chacune des questions, pensez à cocher la case correspondant à votre réponse, et à reporter le nombre de points indiqués dans la case "points" située en face de la question. Dans le cadre d'un transfert Fourgous pour un mineur, merci de renseigner les informations concernant le mineur.

Quel est le montant de votre patrimoine global ?

- Moins de 15 000 € **-15 pts**
 De 15 000 à 50 000 € **0 pt**
 De 50 001 à 150 000 € **1 pt**
 De 150 001 à 250 000 € **2 pts**
 De 250 001 à 500 000 € **2 pts**
 Plus de 500 000 € **2 pts**

Reportez
vos points ici



Points

Quelle est la composition de ce patrimoine par type de produit ?

Portefeuilles boursiers :

- Néant Moins de 15 000 € 15 000 à 50 000 € 50 001 à 150 000 € 150 001 à 250 000 € **0 pt**
 250 001 à 500 000 € **1 pt**
 Supérieur à 500 000 € **1 pt**

Points

Assurance-Vie :

- Néant Moins de 15 000 € 15 000 à 50 000 € 50 001 à 150 000 € 150 001 à 250 000 € **0 pt**
 250 001 à 500 000 € **1 pt**
 Supérieur à 500 000 € **1 pt**

Points

Produits d'épargne bancaires (livrets, CEL, PEL, etc.) :

- Néant Moins de 15 000 € 15 000 à 50 000 € 50 001 à 150 000 € 150 001 à 250 000 € **0 pt**
 250 001 à 500 000 € Supérieur à 500 000 € **0 pt**

Points

Immobilier :

- Néant Moins de 15 000 € 15 000 à 50 000 € 50 001 à 150 000 € 150 001 à 250 000 € **0 pt**
 250 001 à 500 000 € Supérieur à 500 000 € **0 pt**

Points

Autre(s) (Plan d'Épargne Salariale, objets d'art, etc.) :

- Néant Moins de 15 000 € 15 000 à 50 000 € 50 001 à 150 000 € 150 001 à 250 000 € **0 pt**
 250 001 à 500 000 € Supérieur à 500 000 € **0 pt**

Points

Quelle est l'origine principale de votre patrimoine ? Une seule réponse possible.

- Revenus/Activité professionnelle Épargne constituée Crédits Succession/Donations Vente d'immeuble(s)
 Stock-options/PEE Cession de participations

Quel est votre revenu net mensuel personnel ?

Précisez : € net par mois

Pour le mineur, il s'agit du revenu net mensuel personnel du mineur (et non celui des parents).

Quelle est la source principale de vos revenus ? Un seul choix possible.

- Salaire BNC/BIC* BA* Retraite Revenus fonciers Pension alimentaire Pension invalidité Placements mobiliers
 Autres (précisez) :

*Bénéfices Non Commerciaux/Industriels et Commerciaux/Agricoles.

De manière globale, combien pensez-vous pouvoir épargner chaque mois pendant les prochaines années ?

- Moins de 100 € **0 pt**
 Entre 100 et 500 € **4 pts**
 Plus de 500 € **6 pts**

Points

SOUS-TOTAL "VOTRE SITUATION PATRIMONIALE ET VOS REVENUS"

Calculez et indiquez le total des points de la section ci-dessus

SOUS-TOTAL

VOTRE CONNAISSANCE ET EXPÉRIENCE DES PRODUITS FINANCIERS

Cette étape vise à évaluer votre connaissance et votre expérience des produits et marchés financiers, à titre personnel, hors investissement en gestion sous mandat ou gestion privée. Dans le cadre d'un transfert Fourgous pour un mineur, il s'agit de la connaissance et de l'expérience de ses représentants légaux.

Pour chacune des questions, pensez à cocher la case correspondant à votre réponse, et à reporter le nombre de points indiqués dans la case "points" située en face de la question. Dans le cadre d'un transfert Fourgous pour un mineur, merci de renseigner la connaissance et l'expérience des représentants légaux.

Parmi les instruments financiers suivants, quels sont ceux dont vous connaissez le fonctionnement et comprenez les risques ?

Produits monétaires :

Oui **0 pt** Non **-4 pts**

Points

Produits obligataires (obligations, SICAV et FCP obligataires) :

Oui **1 pt** Non **-6 pts**

Points

Produits actions (actions, SICAV et FCP actions ou diversifiés) :

Oui **1 pt** Non **-8 pts**

Points

Produits immobiliers en assurance-vie (SCI, SCPI, OPCI) :

Oui **2 pts** Non **0 pt**

Points

Certificats ou Turbos :

Oui **2 pts** Non **0 pt**

Points

Trackers :

Oui **2 pts** Non **0 pt**

Points

Parmi les instruments financiers suivants, quels sont ceux sur lesquels vous avez déjà effectué des opérations par vous-même, hors gestion sous mandat, au cours des trois dernières années ?

Produits monétaires :

Oui **0 pt** Non **-4 pts**

Points

Produits obligataires (obligations, SICAV et FCP obligataires) :

Oui **1 pt** Non **-6 pts**

Points

Produits actions (actions, SICAV et FCP actions ou diversifiés) :

Oui **1 pt** Non **-8 pts**

Points

Produits immobiliers en assurance-vie (SCI, SCPI, OPCI) :

Oui **2 pt** Non **0 pt**

Points

Certificats ou Turbos :

Oui **2 pt** Non **0 pt**

Points

Trackers :

Oui **2 pt** Non **0 pt**

Points

SOUS-TOTAL "VOTRE CONNAISSANCE ET EXPÉRIENCE DES PRODUITS FINANCIERS"

Calculez et indiquez le total des points de la section ci-dessus

SOUS-TOTAL

VOTRE RISQUE ET OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

Pour chacune des questions, pensez à cocher la case correspondant à votre réponse, et à reporter le nombre de points indiqués dans la case "points" située en face de la question. Dans le cadre d'un transfert Fourgous pour un mineur, merci de renseigner la connaissance et l'expérience des représentants légaux. Pour la question 5, merci de renseigner les informations concernant le mineur.

1) Quel est le niveau de risque de perte en capital que vous êtes prêt à accepter ? Une seule réponse possible. Dans le cadre d'un transfert Fourgous pour un mineur, seules les deux premières réponses sont possibles.

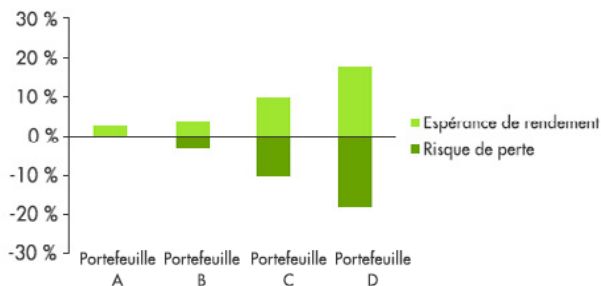
- a. Je ne souhaite pas prendre de risque **-15 pts**
- b. Je recherche des produits qui présentent une prise de risque limitée **15 pts**
- c. J'accepte un niveau de risque moyen en vue d'un rendement plus élevé **25 pts**
- d. J'accepte un niveau de risque élevé **35 pts**

ATTENTION : Si vous avez coché la réponse A : Investir sur le contrat Fortuneo Vie implique une part d'investissement en unités de compte non garanties en capital. Un produit d'épargne de type Livret semble plus adapté au niveau de risque que vous êtes prêt à accepter.

Points

2) Le graphique suivant présente une gamme de rendements possibles au cours d'une année pour 4 exemples de portefeuilles différents.

Quel portefeuille sélectionneriez-vous ? Une seule réponse possible. Dans le cadre d'un transfert Fourgous pour un mineur, seuls les portefeuilles A et B sont possibles.



ATTENTION : La réponse a. à la question 1) est incompatible avec les réponses Portefeuille C et Portefeuille D à cette question. La réponse b. à la question 1) est aussi incompatible avec la réponse Portefeuille D à cette question. En effet, si votre souhait est de prendre peu ou pas de risque, vous ne pouvez espérer un rendement significatif. De même, si vous choisissez la réponse c. ou la réponse d. à la question 1), vous devez écarter la réponse Portefeuille A à cette question. En effet, dans la mesure où vous êtes prêt à accepter un certain risque, vous ne pouvez rechercher la préservation du capital. **La question 1) et choisi le Portefeuille A à cette question :** l'investissement sur le contrat Fortuneo Vie n'est pas adapté à votre aversion au risque car le contrat implique depuis décembre 2019 une part d'investissement en unités de compte qui présentent un risque de perte en capital.

- Portefeuille A : Une probabilité de rendement plus faible, mais stable et sans risque de perte en capital **-15 pts**
- Portefeuille B : Une probabilité de rendement relativement faible avec peu de risque de perte en capital **15 pts**
- Portefeuille C : Une probabilité de rendement moyen avec des risques de perte en capital **25 pts**
- Portefeuille D : Une probabilité de rendement important mais avec des risques de perte en capital très élevés **35 pts**

Points

3) Vos investissements enregistrent une baisse significative (d'au moins 15%). Quelle est votre réaction ?

- a. Il vaut mieux désinvestir avant de tout perdre **0 pt**
- b. J'accepte et j'attends **2 pts**
- c. Je profite de cette opportunités de prix bas et j'augmente mon investissement **6 pts**

ATTENTION : Les réponses a. et b. à la question 1) ne sont pas compatibles avec la réponse c. à cette question. En effet, si votre souhait est de prendre peu ou pas de risque, vous ne pouvez considérer une baisse significative de votre investissement comme une opportunité pour réinvestir.

Points

4) Quel est votre objectif principal d'investissement ? Une seule réponse possible. Dans le cadre d'un transfert Fourgous pour un mineur, seules les réponses "Valoriser un capital sur le long terme", "M'assurer des revenus complémentaires réguliers" et "Préparer ma retraite" sont possibles.

ATTENTION : Les réponses a. et b. à la question 1) ne sont pas compatibles avec la réponse "Dynamiser mes placements" à cette question. En effet, si votre souhait est de prendre peu ou pas de risque, vous ne pouvez espérer dynamiser votre investissement pour obtenir un rendement significatif. De même, si vous choisissez la réponse b. ou la réponse c. à la question 1), vous devez écarter la réponse "Me constituer une épargne de sécurité et en disposer à tout moment" à cette question. En effet, dans la mesure où vous êtes prêt à accepter un certain risque, vous devez privilégier un investissement sur le long terme.

- Me constituer une épargne de sécurité et en disposer à tout moment **0 pt**
- Transmettre un capital **1 pt**
- Valoriser un capital sur le long terme **2 pts**
- M'assurer des revenus complémentaires réguliers **1 pt**
- Dynamiser mes placements **6 pts**
- Préparer ma retraite **2 pts**

Points

5) Quelle part de votre épargne cet investissement représente-t-il ? Il est recommandé de diversifier ses placements financiers et de pouvoir disposer à tout moment de liquidités suffisantes pour parer à un imprévu.

- Moins de 10% **6 pts**
- De 10% à 25% **2 pts**
- De 25% à 50% **0 pt**
- Plus de 50% **0 pt**

Points

6) Quel est votre horizon de placement ? Pendant combien de temps estimez-vous ne pas avoir besoin de l'argent que vous allez consacrer à cet investissement ? Une seule réponse possible.

- De 0 à 3 ans **0 pt**
- De 3 à 5 ans **0 pt**
- De 5 à 8 ans **4 pts**
- Plus de 8 ans **8 pts**

Points

SOUS-TOTAL "VOTRE RISQUE ET OBJECTIF D'INVESTISSEMENT"

Calculez et indiquez le total des points de la section ci-dessus

SOUS-TOTAL

CALCUL DE VOS POINTS

SOUS-TOTAL
"VOTRE SITUATION PATRIMONIALE
ET VOS REVENUS"

+

SOUS-TOTAL
"VOTRE CONNAISSANCE ET EXPÉRIENCE
DES PRODUITS FINANCIERS"

+

SOUS-TOTAL
"VOTRE RISQUE ET OBJECTIF
D'INVESTISSEMENT"

=

TOTAL

↓ **COCHEZ LA CASE CORRESPONDANT À VOTRE TOTAL DE POINTS**
(DANS LE CADRE D'UN TRANSFERT FOURGOURS POUR UN MINEUR, SEULS SONT ACCESSIBLES LES PROFILS LES MOINS RISQUÉS : LE PROFIL SÉCURITAIRE OU LE PROFIL PRUDENT)

VOTRE TOTAL DE POINTS	VOTRE PROFIL EST	Vous recherchez...	NOUS VOUS CONSEILLONS DE...	Notre conseil de répartition
INFÉRIEUR À 40 POINTS <input type="checkbox"/>	SÉCURITAIRE	<p>... la préservation du capital investi.</p> <p>Vous ne souhaitez prendre aucun risque.</p>	<p>...investir sur un produit d'épargne de type Livret car investir sur le contrat Fortuneo Vie implique depuis décembre 2019 une part d'investissement en unités de compte qui présentent un risque de perte en capital. Si néanmoins vous souhaitez investir sur le contrat, nous vous invitons à sélectionner le fonds en euros Rendement et à diversifier votre contrat avec des supports en unités de compte dont l'indice de risque varie de 1 à 3 (sur 7) à hauteur de 30 % maximum de votre répartition totale.</p>	<p>Profil sécuritaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Fonds en euros : 70 % ■ Unités de compte : 30 %
ENTRE 40 ET 74 POINTS <input type="checkbox"/>	PRUDENT	<p>... un rendement progressif dans le cadre d'une prise de risque limitée.</p> <p>Vous êtes donc prêt à accepter un rendement modéré de votre investissement en contrepartie d'un faible risque de perte en capital.</p>	<p>... privilégier les fonds en euros et diversifier votre contrat avec des unités de compte dont l'indice de risque varie de 1 à 3 (sur 7) à hauteur de 30 % maximum de votre répartition totale.</p>	<p>Profil prudent</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Fonds en euros : 70 % ■ Unités de compte : 30 %
ENTRE 75 ET 100 POINTS <input type="checkbox"/>	ÉQUILIBRÉ	<p>... le meilleur compromis entre potentiel de rendement et acceptation d'une prise de risque.</p> <p>Vous acceptez un certain risque de perte en capital afin de pouvoir valoriser votre capital à moyen/long terme. Vous avez une bonne connaissance des produits et instruments financiers.</p>	<p>... répartir votre investissement sur les fonds en euros et diversifier votre contrat avec des unités de compte dont l'indice de risque varie de 1 à 6 (sur 7) à hauteur de 60 % maximum de votre répartition totale.</p>	<p>Profil équilibré</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Fonds en euros : 40 % ■ Unités de compte : 60 %
PLUS DE 100 POINTS <input type="checkbox"/>	DYNAMIQUE	<p>... un rendement important en contrepartie d'une prise de risque importante voire élevée.</p> <p>Vous êtes donc prêt à accepter un risque de perte en capital. Vous maîtrisez les produits et instruments financiers, vous permettant d'investir essentiellement sur des unités de comptes.</p>	<p>... diversifier votre investissement.</p> <p>Vous pouvez investir sur des unités de compte dont l'indice de risque varie de 1 à 7 (sur 7) à hauteur de 90 % de votre répartition totale et sécuriser 10% de celle-ci sur les fonds en euros de votre contrat.</p>	<p>Profil dynamique</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Fonds en euros : 10 % ■ Unités de compte : 90 %

VOTRE CHOIX (cochez la case correspondante)

- Je choisis de suivre le conseil de Fortuneo relatif à la répartition de mes supports d'investissements, conformément au profil d'investisseur qui m'a été attribué par calcul de points.
- Je ne souhaite pas suivre le conseil de Fortuneo fondé sur le profil d'investisseur qui m'a été attribué par calcul de points, et choisis une répartition de mes supports d'investissements différente de celle préconisée.

NOS AUTRES CONSEILS

Si votre projet est de détenir une épargne de sécurité disponible à tout moment et/ou si votre horizon de placement (ou durée d'investissement) est inférieur à 8 ans : l'assurance-vie étant un produit d'épargne longue, nous vous rappelons que pour bénéficier de tous les avantages de l'assurance-vie, la durée de détention minimum recommandée est de 8 ans. Pour une durée de placement plus courte, nous vous invitons à découvrir nos autres produits d'épargne.

Si vous avez 60 ans ou plus et que votre projet est de préparer votre retraite : nous vous invitons à vérifier que votre projet correspond bien à votre situation actuelle. Entre autres, nous vous rappelons que pour bénéficier de tous les avantages de l'assurance-vie, la durée de détention minimum recommandée est de 8 ans. Par ailleurs, il est important de vous assurer en parallèle un minimum d'épargne disponible, pour parer à tout imprévu ou à toute charge exceptionnelle.

Si vous avez 75 ans et plus : les sommes versées sur le contrat d'assurance-vie ne doivent pas représenter une part trop importante de votre patrimoine. De manière générale, il faut savoir que plus l'adhésion est tardive, plus le risque de contestation de la part des héritiers et/ou de l'administration fiscale est important (notamment risque de requalification en donation déguisée).

Dans les autres cas : l'assurance-vie nous semble adaptée à votre situation, étant rappelé que pour bénéficier de tous les avantages de l'assurance-vie, la durée de détention minimum recommandée est de 8 ans. Par ailleurs, il est important de vous assurer en parallèle un minimum d'épargne disponible, pour parer à tout imprévu ou à toute charge exceptionnelle.

SIGNATURE(S)

Je certifie que les réponses apportées au présent questionnaire sont sincères, exactes et conformes à ma situation actuelle. Je m'engage à mettre à jour mon profil en cas de modification de ma situation notamment personnelle, patrimoniale ou financière.

Les données recueillies dans le cadre du présent document ou ultérieurement sont destinées à Fortuneo, qui de convention expresse est autorisée à procéder à leur traitement, à les communiquer aux personnes morales du groupe auquel elle appartient, et à ses prestataires. Elles peuvent également être utilisées à des fins de prospection commerciale par Fortuneo et/ou toutes sociétés du groupe auquel elle appartient ou des prestataires. Fortuneo sera amenée à communiquer vos données afin de satisfaire aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux conventions internationales applicables, conformément aux conditions Générales de Fortuneo. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'oubli aux informations qui vous concernent et vous pouvez vous opposer à leur traitement en écrivant à protectiondesdonnees@arkea.com ou par courrier à l'attention du Délégué à la Protection des Données - Crédit Mutuel Arkéa - 29808 Brest Cedex 9. Vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection ou encore exercer votre droit à la portabilité de vos données via votre espace client ou le formulaire de contact. Les conversations téléphoniques avec les conseillers de Fortuneo peuvent être enregistrées à des fins probatoires et de contrôle qualité. Pour en savoir plus, vous pouvez vous reporter aux Conditions Générales de Fortuneo, ainsi que la Politique de confidentialité de Fortuneo disponibles sur www.fortuneo.fr.

Le registre des intermédiaires en assurance (registre tenu par l'Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance 1, rue Jules Lefebvre 75009 Paris) est consultable sur www.orias.fr. Sur simple demande écrite de votre part transmise à son adresse postale, Fortuneo peut vous communiquer l'identité des entreprises d'assurance avec lesquelles elle travaille.

FORTUNEO est une marque commerciale d'Arkéa Direct Bank. Arkéa Direct Bank, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 89 198 952 euros. RCS Nanterre 384 288 890. Siège social : Tour Ariane - 5, place de la Pyramide 92088 Paris La Défense. Courtier en assurance n° ORIAS 07 008 441 - Adresse postale : FORTUNEO - TSA 41707 - 35917 RENNES CEDEX 9.

Fortuneo Vie est un contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport géré par Suravenir.

SURAVENIR, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital entièrement libéré de 470000000 euros. Société mixte régie par le code des assurances. Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest CEDEX 9 - SIREN 330 033 127 RCS Brest. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) (4 Place de Budapest - 75436 Paris CEDEX 09).

Tout formulaire renseigné à une date postérieure à celle mentionnée dans le bulletin d'adhésion ne pourra pas être accepté.

Fait sur 6 pages, le ___/___/20___ ✕

Signatures.

Le cas échéant signature(s) du (des) représentant(s) légal(aux) en indiquant "représentants légaux" au-dessus des signatures, plus signature du mineur si il a plus de 12 ans.

✕

Pour toute réclamation, s'adresser :

1. Dans un premier temps au Service Clients via fortuneo.fr, Rubrique "Nous contacter" ou par courrier adressé à TSA 41 707 - 35917 Rennes CEDEX 9 ou par téléphone au 02 29 00 49 18 (coût selon opérateur téléphonique).
2. En cas de difficultés persistantes, le Service Réclamations de Suravenir par courrier adressé au siège social : SURAVENIR - Service Gestion Vie - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest CEDEX 9.
3. Et en ultime étape de conciliation, et uniquement dans les cas relevant de sa compétence, il vous est possible de saisir le Médiateur de l'Assurance :
 - Soit à l'adresse postale : La Médiation de l'Assurance - TSA 501 10 - 75441 Paris CEDEX 09.
 - Soit sur le Site : <http://www.mediation-assurance.org>

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- ▶ **Assureur** : SURAvenir – Siège social : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9. Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 045 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS Brest. Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris cedex 9).
- Site Internet : suravenir.fr
- Téléphone : 02.98.47.17.00
- ▶ **Date de mise à jour** : 11/2019
- ▶ **Avertissement** : le présent produit est complexe et peut être difficile à comprendre

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : contrat d'assurance-vie de groupe de type multisupport

Types d'options d'investissement sous-jacentes :

OPTION	DESCRIPTION	FACTEURS DONT DÉPEND LE RENDEMENT
Fonds en euros Suravenir Rendement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Il comporte une garantie en capital au moins égale aux montants nets investis. ▶ Il vise, au travers de son allocation d'actifs majoritairement obligataire, à privilégier la sécurité et la récurrence du rendement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le rendement du fonds en euros dépend du rendement des actifs sous-jacents dont il est composé, des frais annuels de gestion du contrat et de la politique de distribution de participation aux bénéfices de l'assureur.
Fonds en euros Suravenir Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Il comporte une garantie en capital au moins égale aux montants nets investis. ▶ Il vise sur le moyen/long terme, un potentiel de performance supérieur à celui du fonds en euros Suravenir Rendement, avec, en contrepartie, un risque de volatilité des rendements plus important. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le rendement du fonds en euros dépend du rendement des actifs sous-jacents dont il est composé, des frais annuels de gestion du contrat et de la politique de distribution de participation aux bénéfices de l'assureur.
Unités de compte	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les unités de compte de référence sont des unités de compte obligataires, en actions, diversifiées, immobilières (SCI, SCP, SCPI ou OPCI), des produits structurés, des supports à fenêtre de commercialisation ou des unités de compte de toute nature, sélectionnées par Suravenir. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le rendement des unités de compte dépend de l'évolution des marchés et des classes d'actifs sélectionnées. ▶ Les frais annuels de gestion du contrat viennent diminuer les performances brutes des unités de compte.

Type d'investisseur :

▶ Le type d'investisseurs auprès duquel le produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance est destiné à être commercialisé varie en fonction de l'option d'investissement sous-jacente.

Garanties d'assurances offertes :

- ▶ En cas de vie de l'adhérent au terme du contrat : paiement d'un capital et/ou d'une rente viagère
- ▶ En cas de décès de l'adhérent : paiement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désigné(s)

Durée de vie du produit :

- ▶ L'adhérent fixe lui-même sur le bulletin d'adhésion la durée du contrat qui peut être viagère ou fixe :
 - durée viagère : l'adhésion prendra fin en cas de décès ou, par anticipation, en cas de rachat total
 - durée fixe : l'adhésion prendra fin à la date d'échéance prévue (minimum 8 ans, maximum 85 ans moins l'âge de l'adhérent), en cas de rachat total ou en cas de décès
- ▶ Durée de vie minimum recommandée : 8 ans
- ▶ Renonciation : l'adhérent peut renoncer au contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle il est informé de la conclusion du contrat.

▶ Les informations spécifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues sur le site fortuneo.fr.

Le montant de ces prestations figure dans la section « Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ? ».

- ▶ L'assureur ne peut pas résilier unilatéralement le contrat, sauf en cas d'application des dispositions de l'article R 113-14 du code des assurances traitant de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- ▶ Rachat : à l'issue du délai de renonciation, l'adhérent peut, sans frais, demander le rachat de tout ou partie du capital constitué, dans les conditions fiscales, légales et réglementaires en vigueur.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



- L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 8 années. Le risque peut être très différent si vous sortez avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.
- L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
- Nous avons classé ce produit dans un éventail de classes de risque entre 1 et 7 sur 7, allant de la classe de risque la plus basse à la classe de risque la plus élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent entre un niveau très faible et un niveau très élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, notre capacité à vous payer en sera affectée de manière très peu probable à très probable.
- Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.
- Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section «Que se passe-t-il si nous ne sommes

pas en mesure d'effectuer les versements ?»). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

- Le risque et le rendement de l'investissement varient en fonction de l'option d'investissement sous-jacente :
 - pour un investissement sur un fonds en euros, il existe une garantie en capital et la rémunération est décidée par l'assureur en fonction de ses résultats techniques et financiers
 - pour un investissement en unités de compte, les performances du produit sont directement liées aux performances des options sous-jacentes, après application des frais de gestion du contrat
- Les informations spécifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues sur le site fortuneo.fr.
- Pour les fonds dont la valeur liquidative est exprimée par la société de gestion dans une devise autre que l'Euro, celle-ci est convertie dans le contrat selon la parité retenue par Suravenir, ce qui peut entraîner une variation du rendement en fonction des fluctuations monétaires.
- Les montants investis en unités de compte ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. L'adhérent peut donc perdre tout ou partie de son capital.

QUE SE PASSE-T-IL SI SURAVENIR N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

- Suravenir contribue annuellement aux ressources du Fonds de Garantie des Assurances des Personnes.

- En cas de défaut de Suravenir, il existe une perte financière possible pour l'adhérent, tel que décrit dans les articles L.423-1 et suivants du Code des assurances.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au contrat ainsi qu'aux différentes options d'investissement sous-jacentes, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Investissement de 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans	Si vous sortez après 8 ans
Coûts totaux	De 95 € à 1 575 €	De 410 € à 4 140 €	De 897 € à 7 605 €
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	De 0,95% à 15,75%	De 0,95% à 11,16%	De 0,94% à 11,16%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	De 0,00% à 1,30%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. [Il s'agit du montant maximal que vous paierez; il se pourrait que vous payiez moins].
	Coûts de sortie	0%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	De 0,00% à 4,05%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autre coûts récurrents	De 0,78% à 7,97%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0%	L'incidence des commissions liées aux résultats.
	Commissions d'intéressement	0%	L'incidence des commissions d'intéressement.

Les coûts que l'investisseur supporte peuvent varier en fonction de chaque option d'investissement sous-jacente sélectionnée.

Les informations spécifiques sur chaque option d'investissement sous-jacente peuvent être obtenues sur le site fortuneo.fr.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

- ▶ La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale de l'adhérent, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur, et des caractéristiques du contrat choisi. Compte tenu de la fiscalité actuellement en vigueur, il est recommandé de conserver le produit pendant une durée minimale de 8 ans.
- ▶ A l'issue du délai de renonciation, l'adhérent peut, sans frais (hors supports ETF), demander le rachat de tout ou partie du capital constitué, dans les conditions fiscales, légales et réglementaires en vigueur.
- ▶ Le risque inhérent au produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance peut être nettement plus élevé que celui représenté dans l'indicateur synthétique de risque si le produit n'est pas détenu jusqu'à l'échéance ou pendant toute la période de détention recommandée.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

- ▶ Pour toute réclamation relative à son adhésion, l'adhérent doit consulter dans un premier temps son conseiller mandataire. Dans un deuxième temps, si la réponse ne le satisfait pas, il peut adresser ses réclamations au siège social de Suravenir - Service Conseil-Réclamations - 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 BREST CEDEX 9. Si le désaccord persiste après la réponse définitive donnée par Suravenir, l'adhérent pourra demander l'avis du Médiateur de l'Assurance en saisissant directement sa demande sur www.mediation-assurance.org ou par courrier postal adressé à : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09.
- ▶ Par ailleurs, l'adhérent peut aussi accéder à la plateforme européenne de Résolution en Ligne des Litiges à l'adresse suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>
- ▶ Suravenir est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 9).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Préalablement à toute adhésion, l'adhérent recevra la Notice comprenant la liste des unités de compte de référence et les caractéristiques principales de chaque support sélectionné.

- Le DIC est mis à jour régulièrement, vous pouvez retrouver la dernière version sur le site fortuneo.fr.